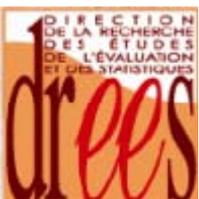




Le nombre d'allocataires du RMI au 30 septembre 2007

Au 30 septembre 2007, en Métropole et dans les départements d'Outre-mer (DOM), 1,18 million de foyers perçoivent le revenu minimum d'insertion (RMI) versé par les caisses d'Allocations familiales (CAF). En données corrigées des variations saisonnières (CVS), ce nombre a diminué de 1,6 % au troisième trimestre 2007. Sur un an, de fin septembre 2006 à fin septembre 2007, il a décliné de 7,2 %. Le recul observé ce trimestre confirme la tendance à la baisse amorcée depuis 2006. Il s'explique notamment par l'amélioration du marché du travail depuis mi-2005. On observe par ailleurs une stabilisation du nombre de titulaires de contrats d'avenir et de contrats insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA).

Au troisième trimestre 2007, 43 000 allocataires du RMI ont repris un emploi et sont entrés dans le nouveau dispositif d'intéressement en vigueur depuis octobre 2006. Les reprises d'emploi concernent plus souvent des personnes jeunes, inscrites récemment au RMI et sans conjoint ni enfant. Toutes les catégories d'allocataires sont néanmoins représentées.



Fin septembre 2007, en Métropole et dans les départements d'Outre-mer (DOM), le nombre d'allocataires payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) par les caisses d'Allocations familiales (CAF) s'élève à 1,18 million en données corrigées des variations saisonnières (CVS). Ce nombre a diminué de 1,6 % au troisième trimestre, poursuivant ainsi la tendance amorcée depuis plus d'un an (tableau 1 et encadré 1). Sur douze mois, de septembre 2006 à septembre 2007, la baisse est très prononcée (- 7,2 %). Une partie de cette baisse s'explique par la transition entre l'ancien et le nouveau dispositif d'intéressement (voir encadré 2 *in* Cazain et *al.*, 2007).

Poursuite de la diminution du nombre du RMI dans un contexte du marché du travail toujours favorable

L'évolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est d'abord liée à la conjoncture du marché du travail, laquelle se répercute avec un certain retard sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social. Elle dépend aussi de l'évolution des conditions d'indemnisation du chômage. Le contexte favorable du trimestre explique ainsi pour une large part le recul du nombre d'allocataires du RMI.

En effet, l'amélioration continue de la situation sur le marché du travail depuis la mi-2005 se poursuit au

troisième trimestre 2007. En France métropolitaine, l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles augmente de 0,2 % au troisième trimestre 2007 et de 1,6 % sur un an (tableau 2).

Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM de catégories 1 et 6) continue de diminuer : - 0,9 % entre juin et septembre 2007 et - 7,4 % sur un an. Par ailleurs, la proportion de chômeurs indemnisés par les régimes d'assurance et de solidarité (taux de couverture de l'indemnisation du chômage) est en hausse de 0,7 point au troisième trimestre et globalement stable sur un an : le nombre de chômeurs non indemnisés connaît ainsi une diminution marquée au troisième trimestre (- 3,6 %) ainsi que sur un an, entre septembre 2006 et septembre 2007 (- 8,2 %).

Poursuite de la mise en place du nouveau dispositif d'intéressement

Le dispositif d'intéressement à la reprise d'activité qui a été réformé par la loi du 23 mars 2006 (Cazain et *al.*, 2007 ; Cazain et Donné, 2007), s'applique aux personnes ayant repris une activité à compter du 1er octobre 2006. Environ 43 000 allocataires payés au titre du RMI ont repris une activité au cours du troisième trimestre 2007 et bénéficient donc pendant une période de trois mois du cumul intégral de leur allocation avec leur revenu d'activité (tableau 3).

Tableau 1 - Nombre d'allocataires du RMI payés en fin de trimestre (données CVS, Métropole et DOM, en milliers)

	Septembre 2006	Décembre 2006	Mars 2007	Juin 2007	Septembre 2007	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 266	1 260	1 211	1 194	1 176	- 1,6	- 7,2

Source : CNAF - DSER.

Champ : France entière (Métropole et DOM).

Tableau 2 - Le marché de l'emploi (données CVS, Métropole*, en milliers)

	Septembre 2006	Décembre 2006	Mars 2007	Juin 2007	Septembre 2007	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié dans les secteurs principalement marchands non agricoles (1)	15 691,7	15 729,4	15 838,4	15 903,2	15 941,4	0,2	1,6
DEFM de catégories 1 et 6*	2 585,9	2 535,6	2 494,8	2 415,0	2 393,8	-0,9	- 7,4
Chômeurs non indemnisés (1) (2)	1 570,1	1 527,4	1 524,1	1 495,4	1 441,5	-3,6	- 8,2
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) (1)	59,3	59,6	58,9	58,6	59,3	+ 0,7 point	0 point

Source : INSEE-DARES, UNEDIC. (*) Les données relatives au marché du travail portent sur le champ de la Métropole, les données dans les départements d'Outre-mer n'étant pas disponibles. (1), données provisoires, (2), catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi.

Note : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

Tableau 3 - Nombre d'allocataires payés au titre du RMI et bénéficiant d'une mesure d'intéressement en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Septembre 2006	Décembre 2006	Mars 2007	Juin 2007	Septembre 2007	Variation sur un an (en %)
Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement antérieure à la réforme	145	107	51	31	19	- 87,2
Allocataires bénéficiant d'une nouvelle mesure	-	63	84	103	99	ND
• dont cumul intégral du RMI et des revenus d'activité	-	63	54	55	43	ND
Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement (1)	145	169	134	134	117	- 19,4
Allocataires ne bénéficiant d'aucune mesure d'intéressement	1 103	1 087	1 096	1 061	1 043	- 5,4
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 248	1 256	1 230	1 195	1 160	- 7,0(2)

Source : CNAF - DSER, DREES, DARES.

Note : (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures d'intéressement (antérieure à la réforme ou nouvelle) : cette ligne ne correspond pas à la somme des lignes précédentes. (2) Cette évolution est calculée à partir de données brutes et diffère donc légèrement de celle présentée dans le tableau 1 (- 7,2 %), laquelle est calculée à partir de données CVS.

Tableau 4 - Nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Septembre 2006	Décembre 2006	Mars 2007	Juin 2007	Septembre 2007	Variation sur un an (en %)
Allocataires du RMI bénéficiant d'un CI-RMA	9	10	11	13	13	+ 41,2
Allocataires du RMI bénéficiant d'un contrat d'avenir	45	55	62	66	64	+ 43,0
Ensemble des allocataires bénéficiant d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir (1)	54	65	73	78	77	+ 42,6
• dont allocataires payés au titre du RMI (2)	14	16	19	20	19	+ 36,3

Source : CNAF - DSER.

Note : (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément d'un CI-RMA et d'un contrat d'avenir : cette ligne ne correspond pas forcément à la somme des lignes précédentes. (2) Seul un quart des allocataires qui bénéficient d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir sont payés au titre du RMI. En effet, l'aide forfaitaire départementale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI. La majorité des allocataires ne perçoivent donc plus de RMI, mais restent inscrits dans le dispositif.

Encadré 1

Sources utilisées

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole [MSA (environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2006)].

Les données relatives aux allocataires proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'Allocations familiales (CAF). Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Ce nombre est en nette diminution par rapport au trimestre précédent, mais le recul est insuffisant pour faire la part entre un facteur saisonnier ou une évolution tendancielle. Si l'on ajoute les bénéficiaires en seconde période du dispositif (période des neuf mois suivants au cours desquels ils bénéficient soit d'une prime forfaitaire mensuelle s'ils travaillent 78 heures par mois ou plus, soit d'un intéressement proportionnel s'ils travaillent moins de 78 heures par mois), 99 000 allocataires payés au titre du RMI bénéficient d'une nouvelle mesure d'intéressement fin septembre 2007. Enfin, à cette date, les allocataires qui bénéficient du système antérieur à la réforme ne sont plus que 19 000, contre 31 000 à la fin juin 2007.

Au total, 117 000 allocataires relèvent d'une mesure d'intéressement, ancien ou nouveau dispositif, soit une diminution de 19 % sur l'année. Cette baisse s'explique en grande partie par le changement du système d'intéressement qui implique dans la plupart des cas une sortie plus rapide du paiement au titre du RMI. D'une part, la période de cumul intégral s'élève aujourd'hui à 3 mois (au lieu de 3 à 6 mois dans l'ancien système) et d'autre part, la majorité des bénéficiaires d'une prime forfaitaire ne perçoivent plus le RMI¹ (voir encadré 2 *in* Cazain et al., 2007).

Cependant, la baisse du nombre d'allocataires du RMI observée sur l'année n'est pas seulement liée à l'impact mécanique de la mise en place du nouveau dispositif d'intéressement : le nombre d'allocataires ne bénéficiant d'aucune mesure d'intéressement (nombre qui n'est pas impacté par ce changement) a également fortement diminué sur un an (- 5,4 %).

Le nombre de bénéficiaires de contrats d'avenir et de CI-RMA a par ailleurs cessé d'augmenter

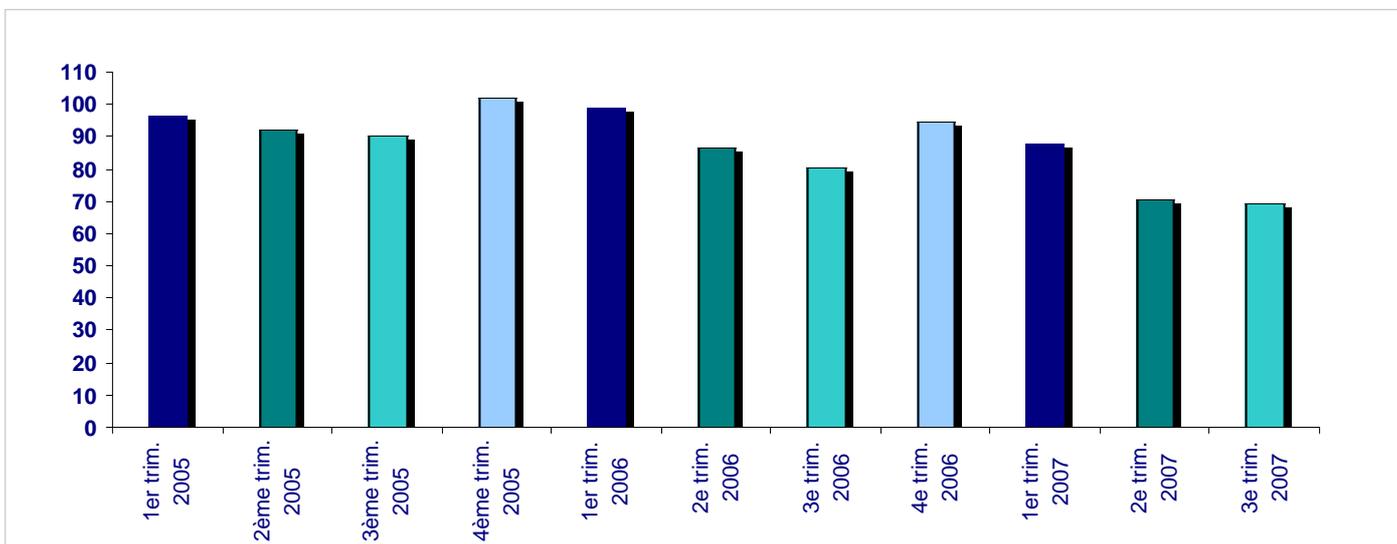
Après une période de forte croissance, le nombre de titulaires d'un contrat d'avenir ou d'un contrat insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) est stable ce trimestre.

En effet, fin septembre 2007, 77 000 allocataires ayant un droit ouvert au RMI, qu'ils soient ou non effectivement payés au titre du RMI, bénéficient d'un tel contrat : 64 000 d'un contrat d'avenir et 13 000 d'un CI-RMA (tableau 4). Depuis un an, les effectifs ont augmenté de 43 % (54 000 bénéficiaires à la fin septembre 2006), mais la progression n'a cessé de ralentir au fil des derniers trimestres et l'effectif est resté stable au troisième trimestre 2007.

Parmi l'ensemble des titulaires de ces contrats, seuls 19 000 continuent à percevoir effectivement un paiement au titre du RMI à la fin septembre 2007, soit environ un quart d'entre eux. En effet, l'accès des allocataires du RMI à ces contrats spécifiques peut ou non s'accompagner de la poursuite du versement de l'allocation.

Par exemple, une personne seule sans enfant, embauchée en contrat d'avenir et qui perçoit le RMI garde un « droit ouvert au RMI », mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI » car le montant de son allocation est intégralement versé à son employeur par le département. Elle continue toutefois de bénéficier de droits connexes, tels que l'accès à la couverture maladie universelle (CMU).

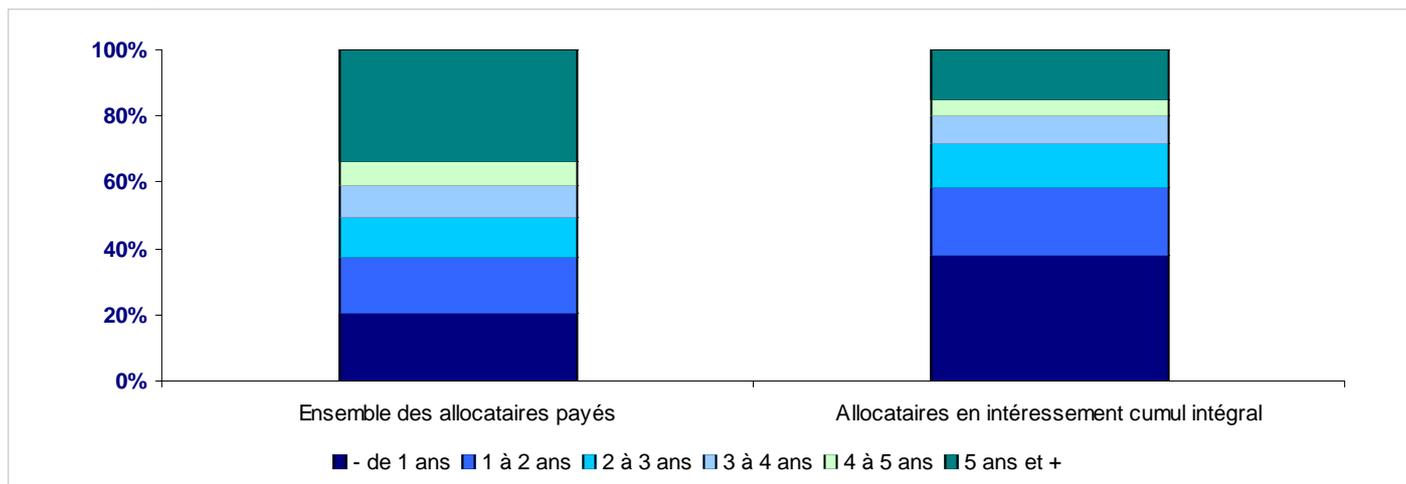
Graphique 1 - Nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



Source : CNAF - DSER.

Note : Les données du troisième trimestre 2007 sont provisoires.

Graphique 2 - Répartition par ancienneté d'inscription au RMI des allocataires ayant repris un emploi au troisième trimestre 2007 (données brutes, Métropole et DOM, en %)



Source : CNAF - DSER.

Le nombre d'ouvertures de droit se maintient à un niveau très faible

La baisse du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est liée à la diminution du nombre d'ouvertures de droit au RMI au troisième trimestre 2007 (graphique 1). On entend par nombre d'ouvertures de droit le nombre d'allocataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement. Au troisième trimestre 2007, ce nombre est le plus bas enregistré depuis début 2005, selon les données provisoires.

Les reprises d'emploi concernent en premier lieu les allocataires les plus jeunes et les plus récents dans le RMI

Parmi les allocataires payés au titre du RMI, ceux qui sont en première phase d'intéressement (période de cumul intégral de l'allocation et du revenu d'activité) sont ceux qui ont repris un emploi il y a moins de trois mois. Au 30 septembre 2007, ces derniers représentaient 4 % des allocataires du RMI sans intéressement ou en cumul intégral, ce taux pouvant s'interpréter comme le taux de reprise d'emploi au cours du trimestre. L'analyse de leur profil spécifique permet d'appréhender les caractéristiques individuelles des allocataires accédant à l'emploi. Les allocataires en première phase d'intéressement sont nettement plus jeunes que l'ensemble des allocataires payés : 33 % ont moins de 30 ans (contre 20 % de l'ensemble des allocataires) et 66 % ont moins de 40 ans (contre 50 % de l'ensemble des allocataires). Toutes les tranches d'âge sont néanmoins représentées : 10 % des reprises d'emploi concernent ainsi des allocataires âgés de 50 ans ou plus (lesquels représentent toutefois 23 % de l'ensemble des allocataires).

Ils se distinguent surtout par leur ancienneté d'inscription au RMI, généralement beaucoup plus faible : 38 % sont inscrits depuis moins d'un an et 59 % depuis moins de deux ans, contre respectivement 21 % et 37 % de l'ensemble des allocataires (graphique 2). Les allocataires inscrits depuis cinq ans ou plus sont moins concernés par ces reprises d'emploi, mais ils représentent malgré tout 15 % des allocataires en première phase d'intéressement (contre 34 % de l'ensemble des allocataires).

Enfin, en termes de situation familiale, les foyers allocataires en première phase d'intéressement se distinguent par une proportion un peu plus forte de couples avec ou sans enfant(s) (22 % contre 17 % dans l'ensemble des allocataires), alors que la part des familles monoparentales est plus faible (23 % contre 26 %). Néanmoins, un couple a mécaniquement plus de chances d'entrer en intéressement : ce sont celles que l'un ou l'autre des deux adultes reprenne un emploi. Si l'on compare les chances individuelles de reprise d'emploi des bénéficiaires (allocataires administratifs et conjoints) et non des foyers, celles-ci sont plus élevées pour les personnes seules sans enfant.

Marie Hennion et Emmanuelle Nauze-Fichet ■

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports
Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique
DREES

Sophie Cazain ■

Département des statistiques, des prévisions et des analyses
CNAF

■ Note

¹ Au 30 septembre 2007, près de 112 000 foyers bénéficient d'une prime forfaitaire, dont un peu plus de 19 000 sont toujours payés au titre du RMI.

■ Pour en savoir plus

- Cazain S., Donné S., Hennion M. et Nauze-Fichet E. : *Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2007, l'e-ssentiel*, 2007, n° 62, et *Etudes et Résultats*, 2007, n° 579.
- Cazain S., Donné S., Le dispositif d'intéressement à la reprise d'activité des allocataires du RMI, *l'e-ssentiel*, 2007, n° 67.

Directeur de la Publication
Philippe Georges
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Secrétaire de rédaction
Patricia Lefebvre
Maquettiste - mise en page
Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnafr.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769